

Nous avons réuni dans le tableau de synthèse ci-joint toutes les questions abordées et les réponses obtenues - ou pas - de l'administration lors des nombreux échanges qui ont eu lieu au cours de cette période. Il permet de dresser les constats et de préparer demain sur les sujets suivants :

- La précarité, qu'elle soit statutaire et/ou financière, est et restera une préoccupation majeure pour la CGT-Culture. La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer les crises sociales, que nous n'avons cessé de dénoncer en insistant sur la nécessité d'avoir des dispositifs d'action sociale véritablement opérationnels. Le contexte actuel ne fait que confirmer que nos combats menés hier doivent se poursuivre demain pour défendre et améliorer le statut de fonctionnaire car il reste le plus protecteur. Nous avons aujourd'hui les arguments et les moyens pour le défendre et exiger un plan de titularisation massif des contractuels.
- Le secteur culturel au-delà du ministère subit les conséquences dramatiques de la pandémie. Là encore, les plus pénalisés sont les plus précaires et il aura fallu attendre deux mois avant que le président de la république prenne des décisions. Là aussi des bilans sont à dresser pour repenser les politiques culturelles et ses moyens pour demain.
- L'organisation et le fonctionnement des services ont été largement chahutés par la crise sanitaire. Mais cela a aussi fait émerger les effets des réorganisations successives de notre ministère. Notamment sur la perte d'agilité dans ses prises de décisions, d'incapacité à défendre ses métiers et ses agents, d'être une autorité dans ses établissements publics. Les réformes suspendues ne pourront reprendre sur le modèle de ce qui s'est fait.
- Les méthodologies de travail ont été le sujet le plus évoqué au cours de cette période, avec en tête la question du télétravail. Alors que la loi existe depuis 2012, le ministère de la Culture ne s'était pas pressé pour le mettre en place. Pour les uns, en raison d'une complexité à le mettre en œuvre, pour les autres en raison de moyens informatiques insuffisants. Le 17 mars il s'est imposé avec une brutalité sans précédent, s'accompagnant parfois de méthodes managériales rarement bienveillantes. Le télétravail a aussi révélé une certaine lutte de classes ou socio-professionnelle, autorisant certains plus que d'autres à avoir accès à ce dispositif. Au-delà du télétravail, c'est bien le travail qu'il nous faudra repenser.

La CGT-Culture, demain, continuera à vous défendre et à porter vos revendications pour améliorer vos conditions de vie et de travail, en particulier dans cette période de crise sanitaire et sociale.

Paris, le 20 mai 2020